



# La Lettre de Michel MÉNARD

Député de la cinquième circonscription de Loire-Atlantique

Cantons de Carquefou, La Chapelle sur Erdre, Ligné, Nantes 8, Nort sur Erdre

(édito) .....

## 2012-2013 : une année d'actions

Le 17 juin 2012, les citoyens de la 5ème circonscription de Loire-Atlantique m'ont accordé leur confiance pour un deuxième mandat de député, et les Français ont donné une majorité de gauche à l'Assemblée Nationale. Depuis un an, nous œuvrons donc pour le redressement de l'économie, de l'éducation, de l'emploi et de la justice. Ainsi, **27 des 60 engagements du Président de la République ont déjà été tenus** et plus de 20 sont en cours de réalisation.

En tant que député de la majorité, je travaille sans relâche au respect de ces engagements, pour le redressement de notre pays et le rétablissement d'une plus grande justice sociale et fiscale. Certes accentuée par la crise européenne, la situation laissée par la majorité précédente -crise économique, niveau de dette monumental, services publics dégradés- nous rappelle chaque jour le travail qu'il nous reste à accomplir.

**Inverser la courbe du chômage, défendre les emplois existants et préparer l'avenir** sont nos priorités, qui passent par une politique de l'emploi ambitieuse et efficace.

**Des outils pour l'emploi.** Les contrats de génération, les emplois d'avenir, l'accord historique sur la sécurisation de l'emploi, la Banque Publique d'investissement (BPI) et le crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi (CICE) sont autant de réponses efficaces pour soutenir les entreprises françaises face à la crise et combattre le chômage. Sur notre territoire, je m'engage auprès de tous les acteurs de l'emploi afin de les tenir informés des outils mis en place par la majorité et le Gouvernement.

Je n'en laisse pas pour autant de côté les autres sujets essentiels pour lesquels je m'implique particulièrement depuis un an : le logement et l'éducation.

**L'éducation, une réforme courageuse.** La refondation de l'école, dans laquelle je me suis beaucoup investi, a été définitivement adoptée le 26 juin dernier. Au-delà de la nécessaire réforme des rythmes scolaires mise en place, selon les communes, à la rentrée 2013 ou 2014, cette loi va permettre la création sur le quinquennat de **60.000 postes dans l'Éducation nationale**, le rétablissement de la **formation initiale des enseignants**, la création d'un fonds destiné à aider les communes en matière d'activités périscolaires, le développement de la **scolarisation des enfants de moins de trois ans**, notamment dans les zones défavorisées, la création d'un **service public du numérique éducatif**, la mise en place d'un Conseil supérieur des programmes et d'un Conseil national d'évaluation du système éducatif.

**L'urgence pour le logement.** La **réforme de l'urbanisme et de l'aménagement** est désormais sur les rails, avec la programmation de **cinq chantiers phares** : le raccourcissement des délais de procédure pour les constructions, l'assouplissement des règles d'urbanisme, un taux de TVA à 5% pour la construction de logements sociaux la simplification des normes de construction et une politique de rénovation énergétique de l'habitat.

Appelé à passer plus de temps à Paris, je n'en reste pas moins attaché à maintenir un lien fort avec les élus et les citoyens de la circonscription. Nos échanges, vos questionnements et suggestions continuent ainsi d'enrichir ma réflexion, et participent à déterminer mon action lors du travail législatif.

**La mobilisation de toutes et de tous est indispensable** pour réussir le redressement du pays, recréer de la croissance, de l'emploi, de la richesse à redistribuer et donner ainsi les moyens aux plus fragiles de s'en sortir durablement. C'est l'urgence, et c'est ce qui guide mon action à l'Assemblée Nationale... déterminé à **faire réussir, à vos côtés, une vraie politique de changement.**

(le saviez-vous ?)

### Comment est élaborée une loi ?

Hormis les rares cas où un texte est adopté par référendum, la loi est votée par le Parlement selon une procédure prévue par la Constitution.

L'initiative de la loi peut venir du Gouvernement (**projet de loi**) ou des parlementaires (**proposition de loi**).

Le texte déposé au Parlement est d'abord **examiné par la commission parlementaire** compétente, dont les membres proposent et valident des **amendements** (modifications).

Ensuite, le texte est examiné, amendé et voté par l'assemblée où il a été déposé, puis transmis à la seconde assemblée. Il revient enfin vers l'assemblée d'origine pour être à nouveau examiné (c'est ce qu'on appelle la **navette parlementaire**).

L'adoption définitive d'un texte advient lorsque l'une et l'autre l'ont **voté dans les mêmes termes**. En cas de désaccord, le Gouvernement convoque une **commission mixte paritaire** (CMP, composée de 7 députés et de 7 sénateurs) qui doit proposer un texte commun. En cas d'échec, **le dernier mot revient à l'Assemblée Nationale**.

Une fois adoptée, la loi est **promulguée par le Chef de l'État**, et entre en vigueur après sa publication au **Journal Officiel** et la mise en place de ses **décrets d'application**.

contact@michelmenard.fr

[www.michelmenard.fr](http://www.michelmenard.fr)  
(Contact)





Ecole du Linot à Nantes - échanges avec les CM2 sur la citoyenneté, le rôle de l'Assemblée Nationale et la mission du député.



En Commission des Affaires culturelles et de l'éducation



Conférence de presse Colonies Israéliennes / France, Union européenne : quelle responsabilité dans le commerce avec les colonies?

# (à l'Assemblée et en Circonscription) .....

## L'accès au logement, une urgence

Le Gouvernement et la majorité parlementaire travaillent depuis un an à l'amélioration de l'accès au logement, convaincus que seule une politique ambitieuse et volontaire pourra remédier à la crise du logement qui sévit en France depuis plus de dix ans.

En une année de législature, d'importantes décisions ont déjà été prises: relèvement de 20 à 25 % du seuil minimal de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants, encadrement des loyers pour éviter les augmentations abusives, plan de construction de 500 000 logements par an, dont 150 000 logements sociaux et, enfin, déblocage de 50 millions d'euros pour l'hébergement d'urgence.

Le 21 mai dernier, à l'Assemblée Nationale, nous avons adopté en première lecture le projet de loi habilitant le Gouvernement à adopter des mesures de nature législative pour accélérer les projets de construction. Après la loi votée en janvier sur la mobilisation du foncier public et le renforcement de la construction de logement social, ce texte marque une étape importante. La prochaine sera le projet de loi portant sur l'urbanisme et le logement, qui s'intéresse notamment aux rapports locatifs dans le secteur privé.

Dans le discours sur le logement qu'il a prononcé à Alfortville le 21 mars dernier, le Président de la République annonçait 20 mesures constituant le plan d'urgence pour le logement. 8 d'entre elles figurent dans le projet voté en mai. Les autres seront discutées à l'Assemblée Nationale à la rentrée prochaine, visant à restaurer la confiance entre locataires et propriétaires. Des nouvelles dispositions permettront aussi de moderniser les documents d'urbanisme afin de favoriser la densification du tissu pavillonnaire plutôt que l'étalement urbain.

Fort de mon engagement de longue date en faveur du logement social et de mon expérience en ce domaine, je défendrai toute disposition permettant d'améliorer, dans un esprit de justice sociale, les conditions d'accès et de maintien dans le logement.

**(dernière Minute)** Ces 4 et 5 juillet, en tant que président du groupe d'amitié parlementaire France-Tunisie de l'Assemblée Nationale, j'ai accompagné le Président François HOLLANDE en voyage officiel en Tunisie.

Les dix jours que j'ai passé en avril, avec des élus et des citoyens de Loire-Atlantique, dans les territoires palestiniens de Cisjordanie occupés par Israël, ont renforcé ma conviction: il faut mettre en lumière le sort inacceptable réservé aux Palestiniens et veiller à ce que des solutions durables soient trouvées.

Fin mai, avec plusieurs députés socialistes, j'ai ainsi appelé le gouvernement français à tout mettre en œuvre pour que l'Union européenne adopte l'étiquetage des produits issus des colonies israéliennes. Il faut informer le consommateur que des produits vendus comme étant fabriqués en Israël le sont en réalité dans les colonies israéliennes.

J'ai par ailleurs dénoncé le statu quo qui règne en Palestine et le non-respect du droit international dans les territoires occupés. La politique de colonisation menée par Israël «mît» le territoire, mais aussi le processus de paix. Seule l'unité territoriale en Palestine permettra l'émergence d'un État indépendant et reconnu par tous.

Fin novembre 2012, j'ai été nommé rapporteur, par la Commission des Affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée Nationale, de la mission d'information portant sur l'accessibilité des jeunes aux séjours collectifs et de loisirs.

Depuis janvier, nous avons reçu en audition les parties prenantes, et dressé un état des lieux de l'accueil collectif de mineurs pour rechercher les causes de la désaffectation relative dont souffrent les centres de vacances.

Le rapport final, soumis à la Commission, relève les bienfaits éducatifs des «colos» et propose un plan d'action national et territorial pour remédier à cette désaffectation et à ses conséquences sociales et économiques.

Depuis 2007, aux côtés d'élus locaux et du collectif l'Ordre pour Tous, je me mobilise pour l'application de la «servitude de marchepied», qui prévoit de laisser libre, sur une bande de 3,25m, le cheminement sur les rives des cours d'eau domaniaux, tels l'Erdre.

En février lors de notre rencontre, le ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie avait rappelé la position de l'État sur ce sujet: le texte en vigueur depuis 2006 doit s'appliquer.

Il a été confirmé par le Préfet de Région, M. de Lavernée que, lors la dernière randonnée du collectif de ce 30 juin, un constat a été dressé, des riverains ayant enfreint la loi en mettant en place des obstacles.

La loi doit s'appliquer. Je suis intervenu en ce sens auprès du ministre nouvellement nommé, Philippe Martin.

## (ma Suppléante)

Notre circonscription n'est pas épargnée par les suppressions d'emplois. Avec Michel Ménard, nous sommes ainsi intervenus à plusieurs reprises dans la recherche de solutions au désengagement de Shanghai Electric dans l'entreprise GOSS située à Nantes, et pour sauver ses emplois.

Dans ce contexte de crise, la majorité a établi un plan d'actions. Définitivement adoptée en mars, la loi sur le contrat de génération met en œuvre le progrès social intergénérationnel en combinant maintien dans l'emploi des seniors et intégration des plus jeunes. Ainsi, il est possible de promouvoir l'échange des compétences et des savoir-faire et de l'utiliser comme un levier pour soutenir la croissance de l'entreprise. Les premiers contrats ont été signés en mai 2013. Ils s'ajoutent à l'ensemble des mesures du pacte de compétitivité pour développer l'activité économique et les emplois.

Localement, nous sommes engagés dans une action de proximité visant à informer et à soutenir dans leurs actions les 5000 entreprises de la circonscription, dont 821 de plus de 10 salariés. Michel Ménard et moi-même restons à leur écoute ainsi qu'à celle de leurs salariés pour appuyer leur démarche en faveur de l'emploi. La bataille pour l'emploi se mène aussi sur la circonscription."

